

L'utilisation des médicaments dans le secteur porcin québécois

André Broes, D.M.V., Ph.D.

**Association des vétérinaires en industrie
animale du Québec (AVIA)**

Présentation donnée lors des audiences du BAPE
St-Jean sur Richelieu, 27 janvier 2003

Plan

- Cadre légal
- « Médicaments »
- Distribution
- Utilisation
- Conclusions

Cadre légal

- L'exercice de la médecine vétérinaire, la fabrication, la distribution et l'utilisation des médicaments s'inscrivent dans un cadre légal complexe, fédéral et provincial

Cadre légal (provincial)

- Médecine vétérinaire
 - Loi sur les médecins vétérinaires
 - Code de déontologie des médecins vétérinaires

Cadre légal (fédéral)

- « Médicaments »

- Loi sur les aliments et drogues
- Loi relative aux aliments du bétail
- Loi sur la santé des animaux
- Loi sur les produits antiparasitaires

Cadre législatif (provincial)

- « Médicaments » (suite)

- Loi sur la pharmacie
- Loi sur la protection sanitaire des animaux
- Règlement sur les ordonnances des médecins vétérinaires
- Règlement sur l'étiquetage et l'emballage des médicaments destinés aux animaux
- Règlement sur les prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux destinés aux animaux

« Médicaments »

- Les « médicaments » vétérinaires comprennent en fait
 - les médicaments proprement dits
 - les produits biologiques (vaccins)

« Médicaments »

- En production porcine, les « médicaments » sont utilisés essentiellement pour contrôler différentes maladies contagieuses causées par des virus, des bactéries, des parasites
 - qui affectent la santé des animaux
 - qui augmentent les coûts de production
 - dont certains sont potentiellement transmissibles à l'humain (agents de zoonoses)

Médicaments

- Les classes de médicaments les plus importantes utilisées chez le porc sont :
 - Les antimicrobiens
 - Contrôle des maladies bactériennes
 - Les antiparasitaires
 - Contrôle des maladies parasitaires

Médicaments

- Classes de médicaments (suite)
 - Les hormones
 - gestion de la reproduction
 - ✓ à noter qu'il n'y a pas d'hormones à effet anabolisant autorisées chez le porc
 - Les anti-inflammatoires
 - inflammations diverses

Médicaments

- On distingue:
 - les médicaments avec DIN
 - les ingrédients pharmaceutiques actifs
 - les médicaments importés
 - les médicaments d'urgence
 - les médicaments en investigation

Médicaments avec DIN

- Les médicaments vétérinaires sont homologués par la Direction des médicaments vétérinaires (DMV) de Santé Canada
 - http://www.hc-sc.gc.ca/vetdrugs-medsvet/f_index.html

Médicaments avec DIN

- Ils sont évalués en regard de
 - leur efficacité
 - leur innocuité
 - leur mode de fabrication
- Ils reçoivent un numéro d'identification (Drug Identification Number, DIN)
- Leurs conditions d'utilisation sont définies sur l'étiquette (label)

Ingrédients pharmaceutiques

- Les ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) sont des substances pharmaceutiques, en vrac, normalement destinées à la préparation des médicaments posologiques

Ingrédients pharmaceutiques

- L'utilisation des IPA est réglementée par Santé Canada
 - http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/inspectorate/sal_api_drug_vet_use_entire_e.html
- Ils doivent être conditionnés (« compounding ») et étiquetés par un pharmacien ou un vétérinaire

Médicaments importés

- Les producteurs peuvent importer des médicaments sans DIN (non homologués au Canada)
 - des médicaments ne nécessitant pas une prescription selon la Loi sur les aliments et drogues (annexe F, partie I)
 - Au Québec, la prescription est obligatoire
 - les quantités pouvant être importées sont limitées (3 mois d'utilisation)
 - ces médicaments sont pour usage personnel (revente interdite)

Médicaments d'urgence

- Dans des situations exceptionnelles, Santé Canada peut autoriser l'utilisation de médicaments non homologués au Canada (importés)
 - Le médecin vétérinaire doit justifier (documenter) le besoin
 - Santé Canada procède à une évaluation de risque
 - L'utilisation est contrôlée

Médicaments en investigation

- Santé Canada peut autoriser l'utilisation de médicaments en cours d'investigation dans le cadre d'un protocole d'étude clinique
- L'utilisation est étroitement contrôlée

Les médicaments

- Les quantités de médicaments utilisées dans le secteur porcin ne sont pas connues (comme dans les autres secteurs d'élevage d'ailleurs); à notre connaissance :
 - Les médicaments avec DIN sont de loin les plus utilisés
 - Les quantités d'IPA et de médicaments importés sont marginales par rapport aux médicaments avec DIN
 - Les quantités de médicaments d'urgence et en cours d'investigation sont négligeables

Les vaccins

- Les vaccins vétérinaires sont homologués par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
 - <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/vetbio/vbpbvf.shtml>
 - <http://www.inspection.gc.ca/english/anima/vetbio/annu/reptrape.pdf>

Distribution

- Au Québec, les médicaments (incluant les « facteurs de croissance ») et les vaccins vétérinaires sont disponibles seulement sur prescription vétérinaire (annexe IV) ou sous supervision professionnelle (annexe V)

Distribution

- La prescription des médicaments et vaccins doit se faire dans le cadre d'une relation client-vétérinaire-patient établie
 - connaissance adéquate de l'état des animaux et de la régie de l'élevage
 - capacité du producteur à administrer correctement les traitements
 - capacité du vétérinaire à assurer un suivi adéquat du traitement

Distribution

- Au Québec, seuls les pharmaciens et les vétérinaires sont autorisés à distribuer des médicaments aux producteurs
 - ✓ dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis, de nombreux médicaments (incluant des antimicrobiens) sont en vente libre au comptoir

Distribution

- Les fabricants d'aliments pour bétail peuvent fabriquer et vendre des moulées médicamenteuses
 - Ils doivent détenir un permis provincial
 - Se conformer aux législations fédérale et provinciale sur les aliments médicamenteux
 - disposer d'une prescription vétérinaire

Distribution

- Les fabricants d'aliments pour bétail (suite)
 - l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC) encourage l'application de Bonnes pratiques manufacturières (BPF) et d'un programme HACCP
 - celles-ci vont sans doute devenir obligatoires avant longtemps (réforme de la réglementation fédérale)

Utilisation

- Les conditions d'utilisation des « médicaments » sont définies sur l'étiquette (label)
 - espèce
 - indications
 - dosage, mode d'administration, durée du traitement
 - période de retrait
 - précautions
 - mises en garde

Utilisation

- La période de retrait (temps d'attente)
 - C'est le temps nécessaire à l'animal pour éliminer le médicament de ses tissus
 - C'est le délai à respecter entre la dernière administration du médicament et l'abattage des animaux

Utilisation

- Utilisation « extra-label »

- Toute utilisation en dehors de l'étiquette
 - Ex: dosage plus élevé, indication différente
- Les étiquettes (label) des médicaments avec DIN ne couvrent pas toutes les situations rencontrées dans le champ
 - ✓ En Europe, les vétérinaires ont accès à une plus grande variété de médicaments (molécules, formes pharmaceutiques)

Utilisation

- Utilisation « extra-label » (suite)
 - Certaines situations cliniques peuvent bénéficier de l'utilisation extra-label
 - C'est une pratique reconnue aux médecins vétérinaires, notamment, par Santé Canada
 - Les utilisations extra-label doivent être justifiées scientifiquement (textbooks, publications, etc.)

Utilisation

- Utilisation « extra-label » (suite)
 - La période de retrait doit être adaptée
 - Les vétérinaires canadiens ont accès au programme gFARAD (global Food Animal Residue Avoidance Database) qui les aide à établir une période de retrait sécuritaire (réseau international de pharmacologues, vaste base de données pharmacologiques)

Utilisation

- Utilisation « extra-label » (suite)
 - Santé Canada procède à une vaste enquête pan-canadienne pour mieux cerner l'importance de l'utilisation extra-label des médicaments vétérinaires et ses raisons

Utilisation

- Programme d'Assurance Qualité Canadienne (AQC^{mc})
 - Développé par le Conseil Canadien du Porc (CCP) en collaboration avec des scientifiques et l'ACIA
 - Basé sur une approche HACCP
 - En cours de reconnaissance par l'ACIA

Utilisation

- Programme AQC^{mc} (suite)
 - Utilisation rationnelle des médicaments
 - Formation des utilisateurs
 - Principes d'usage prudent des antimicrobiens
 - Régime pharmaco-thérapeutique
 - Registre des traitements
 - Traçabilité
 - Etc.

Utilisation

- Les antimicrobiens
 - Substances qui inhibent le développement des microbes (bactériostatiques) ou les détruisent (bactéricides)
 - Ex: pénicilline, macrolides, tétracyclines, aminoglycosides, etc.

Utilisation

- Les antimicrobiens (suite)
 - Très peu de nouvelles molécules ont été mises sur le marché vétérinaire canadien au cours de 10 dernières années
 - ✓ différence importante avec l'Europe (plus de molécules, ex: plusieurs fluoroquinolones disponibles en Europe chez les animaux de consommation, aucune au Canada)

Utilisation

- Les antimicrobiens (suite)
 - L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) a établi des lignes directrices en matière d'utilisation judicieuse des antimicrobiens pour les animaux en général et pour le porc en particulier
 - <http://www.cvma-acmv.org/pdfFiles/AMRGuidelines.pdf>
 - <http://www.veterinairesaucanada.net/journals2.asp?sub=8>

Utilisation

- Les antimicrobiens (suite)
 - Utilisations dites « subthérapeutiques »
 - Facteurs de croissance
 - Utilisations dites « thérapeutiques »
 - prophylactique (préventif)
 - metaphylactique (curatif et préventif)
 - curatif (traitement)

Utilisation

- Facteurs de croissance
 - antimicrobiens administrés à faible dose (quelques ppm) dans la moulée
 - agissent sur la flore intestinale
 - améliorent la croissance et/ou la conversation alimentaire (0 à 10%)
 - certains préviennent également des troubles digestifs
 - Indications thérapeutiques: diarrhée, etc.

Utilisation

- Utilisations « thérapeutiques » des antimicrobiens (suite)
 - prophylactique (préventif)
 - On administre le médicament à tous les animaux d'un lot quand l'apparition de la maladie est prévisible et qu'il s'agit d'une maladie contagieuse

Utilisation

- Utilisations « thérapeutiques » des antimicrobiens (suite)
 - metaphylactique (curatif et préventif)
 - on administre le médicament à tous les animaux d'un lot quand la maladie a débuté et qu'elle est contagieuse
 - curatif
 - on traite seulement les animaux malades

Utilisation

- Les antimicrobiens (suite)
 - Une conséquence de l'utilisation des antimicrobiens est la sélection de bactéries résistantes, c'est le phénomène d'antibiorésistance
 - Différentes initiatives ont vu le jour, au Canada et au Québec, afin de contrôler ce phénomène

Utilisation

- En élevage porcin, l'emphasis est mise sur la prévention des maladies afin de réduire l'utilisation de médicaments
 - Animaux
 - Éradication de certains pathogènes, animaux dits « assainis », réduction du nombre de « sources » d'animaux, etc.

Utilisation

- Prévention (suite)
 - Bâtiments
 - Production sur 2-3 sites, segmentation des bâtisses (chambres), planchers lattés, ventilation contrôlée, etc.
 - Régie
 - règles de biosécurité, lavage-désinfection, conduite en « tout plein, tout vide », etc.

Utilisation

- Prévention (suite)
 - Alimentation
 - Alimentation multiphases, formulations plus complexes
 - Alternatives aux facteurs de croissance antimicrobiens (alimentation liquide, acidifiants, prébiotiques, probiotiques, extraits de plantes, enzymes, plasma, flore compétitrice, etc.)
 - Vaccinations

Utilisation

- L'Association des médecins vétérinaires du Québec (AVIA)
 - Éducation continue
 - Conférences, liste de discussion, site web
 - Financement du gFARAD canadien
 - Participation à des comités du CCP, de l'ICSA, de l'OMVQ, de Santé Canada et du MAPAQ sur les médicaments, l'antibiorésistance, etc.

Conclusions

- Les médecins vétérinaires oeuvrant dans le secteur porcin sont des professionnels de la santé qui utilisent les médicaments de façon judicieuse, responsable, encadrée, contrôlée pour le bénéfice des animaux, des producteurs et du public en général

